



## Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de Lagardère SCA

**Dans un climat tout-à-fait serein, les actionnaires de Lagardère SCA approuvent toutes les résolutions proposées par la Gérance avec un taux moyen d'approbation de 97,81%.**

**Vendredi 10 mai 2019**

C'est dans une ambiance tout-à-fait sereine que l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société s'est tenue ce vendredi 10 mai 2019 à 10 heures au Carrousel du Louvre à Paris.

Après des présentations de l'activité, de la politique RSE, de la stratégie et des résultats financiers de la Société et du Groupe, les Commissaires aux Comptes et le Conseil de Surveillance ont présenté leurs rapports respectifs à l'Assemblée et la Gérance et les principaux dirigeants ont répondu à toutes les questions orales et écrites posées par les actionnaires.

À l'issue d'échanges constructifs et cordiaux, les actionnaires, qui représentaient un quorum supérieur à 62 %, ont adopté toutes les résolutions proposées par la Gérance, avec un taux moyen d'approbation de 97,81%, notamment, celles relatives :

- à l'approbation des comptes et à la distribution du dividende de 1,30 € par action, qui sera détaché de l'action le 14 mai 2019 et mis en paiement à compter du 16 mai 2019 ;
- aux avis favorables sur les éléments de rémunération dus ou attribués aux membres de la Gérance et au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018 ;
- à la ratification de la cooptation et au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jamal Benomar pour une durée de quatre ans ;
- au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Susan Tolson pour une durée de quatre ans ;
- à la nomination de Monsieur Gilles Petit en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans ;
- au renouvellement de l'ensemble des autorisations financières données à la Gérance.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

	Voix pour (%)	Voix contre (%)	Abstention (%)
<b>Résolution n° 1</b> – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.	99,77	0,17	0,06
<b>Résolution n° 2</b> – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.	99,77	0,17	0,06
<b>Résolution n° 3</b> – Affectation du résultat social ; distribution des dividendes.	99,82	0,12	0,06

<b>Résolution n° 4</b> – Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Arnaud Lagardère, Gérant.	96,88	2,98	0,13
<b>Résolution n° 5</b> – Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Messieurs Pierre Leroy et Thierry Funck-Brentano, représentants de la Gérance.	95,90	3,97	0,13
<b>Résolution n° 6</b> – Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Xavier de Sarrau, Président du Conseil de Surveillance.	97,74	2,12	0,14
<b>Résolution n° 7</b> – Ratification de la cooptation de Monsieur Jamal Benomar en qualité de membre du Conseil de Surveillance.	97,86	2,04	0,10
<b>Résolution n° 8</b> – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jamal Benomar pour une durée de quatre ans.	97,87	2,03	0,11
<b>Résolution n° 9</b> – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Susan M. Tolson pour une durée de quatre ans.	97,92	2,00	0,09
<b>Résolution n° 10</b> – Nomination de Monsieur Gilles Petit en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.	99,74	0,18	0,08
<b>Résolution n° 11</b> – Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	99,74	0,19	0,07
<b>Résolution n° 12</b> – Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 38 mois, d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de performance de la Société.	99,51	0,42	0,07
<b>Résolution n° 13</b> – Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 38 mois, d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de la Société.	99,14	0,79	0,08
<b>Résolution n° 14</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de filiales de la Société et/ou de toute autre société, dans la limite de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	98,24	1,69	0,07
<b>Résolution n° 15</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 265 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	97,45	0,95	1,60
<b>Résolution n° 16</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité d'une durée minimale de cinq jours de bourse, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 160 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	95,29	4,64	0,07
<b>Résolution n° 17</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à	95,30	4,62	0,07

l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.

<b>Résolution n° 18</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant	95,00	4,86	0,13
<b>Résolution n° 19</b> – Autorisation à donner à la Gérance d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire	93,76	6,16	0,08
<b>Résolution n° 20</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange ou d'apports en nature, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant	96,44	3,49	0,07
<b>Résolution n° 21</b> – Limitations globales à 80 millions d'euros, 300 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros pour les augmentations de capital et les emprunts résultant d'émissions décidées en vertu des délégations de compétence objet des résolutions précédentes	96,82	3,10	0,08
<b>Résolution n° 22</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et émission de titres de capital ou majoration du montant nominal des titres de capital existants, dans la limite de 300 millions d'euros	98,35	1,54	0,11
<b>Résolution n° 23</b> – Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise dans la limite de 0,5 % du capital actuel par an	99,13	0,80	0,07
<b>Résolution n° 24</b> – Pouvoirs pour les formalités	99,91	0,02	0,07

La retransmission en différé de cette Assemblée Générale est disponible en ligne sur le site Internet de la Société [www.lagardere.com](http://www.lagardere.com)

#### **Contacts Presse**

Thierry FUNCK-BRENTANO tél. 01 40 69 16 34 tfb@lagardere.fr  
 Ramzi KHIROUN tél. 01 40 69 16 33 rk@lagardere.fr

#### **Contact Relations Investisseurs**

Florence LONIS tél. 01 40 69 18 02 flonis@lagardere.fr

Le groupe Lagardère est un des leaders mondiaux de l'édition, la production, la diffusion et la distribution de contenus dont les marques fortes génèrent et rencontrent des audiences qualifiées grâce à ses réseaux virtuels et physiques.  
 Au 31 décembre 2018, il se structure encore autour de quatre branches d'activités : Livre et Livre numérique ; Travel Retail ; Sports et Entertainment ; Presse, Audiovisuel, Digital et Régie publicitaire.  
 Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.  
[www.lagardere.com](http://www.lagardere.com)